



DECISION DU PRESIDENT

N° 2023 /009

1.1 Marché public

MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT les besoins de la collectivité en produits d'entretien pour ses différents services ;

CONSIDERANT la consultation auprès de fournisseurs spécialisés effectués du 9 au 27 février 2023 ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu d'allotir ce marché ;

CONSIDERANT la proposition financière et technique reçue de la société HYLEOR pour un montant de 7 012.86 € HT sur la base d'un devis quantitatif estimatif valant bordereau des prix unitaires ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget général 2023 - imputation 60628 ;

DECIDE

Article 1 : de signer le marché de fourniture de produits d'entretien avec la société HYLEOR - 172 avenue Amédée Mercier - 01000 BOURG EN BRESSE.

Le marché est un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire comportant un montant maximum de 10 000 € HT sur la durée du marché, soit de mars à fin décembre 2023.

Article 2 : la présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 16 mars 2023

Denis BENOIT
Président



Affichée le : 16 MARS 2023

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr @ www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE